



Information Port du masque obligatoire

Actuellement, la situation sanitaire se dégrade en Ardèche, le virus de la Covid 19 circule activement.

Vous pouvez consulter le communiqué de presse du Préfet de l'Ardèche du 19/11/21 :
<http://www.ardeche.gouv.fr/point-sur-la-situation-en-ardeche-au-19-a11127.html>

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire pour toute personne présente à 50 mètres devant les entrées et sorties des établissements scolaires du département de l'Ardèche.

Par conséquent, nous vous rappelons qu'aux abords de l'école primaire et maternelle de notre commune, dès le chemin de l'école, le port du masque est obligatoire. (<http://www.ardeche.gouv.fr/port-du-masque-obligatoire-dans-tous-les-lieux-a10950.html> voir communiqué)

Face au COVID-19, Restons tous concernés, tous responsables.

La Conseillère déléguée à la vie scolaire et périscolaire, Mme Claire Host